

SECTEUR 3. RUE THÉODULE RIBOT



En retrait d'un quartier résidentiel, le site a pour vocation d'accueillir un peu moins de dix constructions.

Le talus existant, sur la limite sud, doit être maintenu. Un traitement végétalisé de la limite nord est à étudier pour marquer l'occupation des espaces entre habitat et espace agricole. Les limites séparatives peuvent faire l'objet d'un traitement similaire.

L'accès du site doit être unique au niveau de la rue Théodore Ribot. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,66 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	12 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	8		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Individuel		
Programmation estimée :	2027-2030		